

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Étude de faisabilité pour
l'aménagement des locaux de la Mairie et des aménagements extérieurs.**

Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivantes, ayant pour objet l'étude de faisabilité pour l'aménagement des locaux de la Mairie et des aménagements extérieurs.

Vu la consultation lancée suite à l'utilisation future de l'accueil de loisirs, situé face à la Mairie, par les médecins, et le besoin de locaux complémentaires pour quelques-uns de ses agents qui utilisent une partie du bâtiment.

Vue la proposition d'honoraires établie par TERRES ET TOITS pour la réalisation une étude de faisabilité pour les différentes possibilités d'aménagement des locaux de la Mairie et aménagements extérieurs relatifs au bâtiment de la Mairie et de la maison de la santé.

DÉCIDE

Article 1 :

De signer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'une étude de faisabilité afin d'explorer différentes possibilités d'aménagement des locaux de la Mairie et des aménagements extérieurs relatif au bâtiment de la Mairie et de la Maison de la santé. avec TERRES ET TOITS représentée par Madame Anne VERHEGHE, co-gérante sise au 18, rue de la Merlette 77 260 SEPT SORTS pour les missions suivantes:

Solution 1-: Démolition et reconstruction :

- Schéma d'implantation des bâtiments à créer et/ou à grandir

- Notice explicative de la solution
- Notice succincte des travaux à réaliser
- Estimation du coût

Solution 2- réaménagement et extension

- Schéma d'implantation des bâtiments à créer et/ou à agrandir
- Notice explicative de la solution
- Notice succincte des travaux à réaliser
- Estimation du coût

Solution 3- Utilisation des locaux dits « historiques » :

- Schéma d'implantation des bâtiments à créer et/ou à grandir
- Notice explicative de la solution
- Notice succincte des travaux à réaliser
- Estimation du coût

Conclusion, mise en avant des avantages et inconvénients sur chacun des sites

Article 2 :

La convention est établie pour un montant de **7 938€ HT** soit **9 525.60€ TTC** à compter de sa signature, pour la durée de la réalisation de l'opération suivant le planning convenu avec le maître d'ouvrage.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision est adressée au receveur du SGC de Garges et au Sous-Préfet de SARCELLES.



Fait à SAINT-WITZ, le 18 janvier 2024

Le Maire,
Frédéric MOIZARD